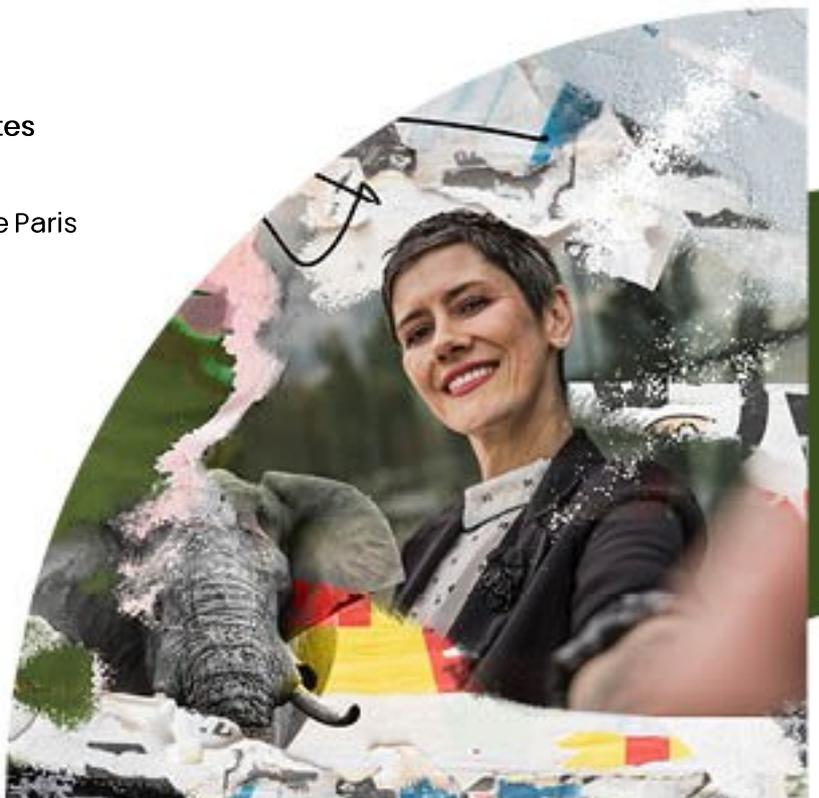


AIDE FAMILIALE A DOMICILE

Siège social :
2 rue de la Chaussée Romaine
02100 Saint-Quentin

Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023

PKF ARSILON Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale
Aide Familiale A Domicile
2 rue de la Chaussée Romaine
02100 SAINT QUENTIN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Aide Familiale A Domicile relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Quentin, le 15/05/2024

Le Commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux comptes



Alexis RICKLIN
Associé

COMPTES ANNUELS

Compte de bilan

ACTIF (Montants exprimés en €)	31 décembre 2023			31/12/2022
	Brut	Amortissement	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Concessions, brevets, licences				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage	215 891	176 918	38 973	49 209
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
- Terrains				
<i>Immobilisations financières</i>				
- Participations et créances rattachées				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres	2 545		2 545	2 140
Total I	218 436	176 918	41 518	51 349
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés	0		0	607
Créances				
- Créances clients, usagers et comptes rattachés	23 435	586	22 849	37 680
- Autres	16 131		16 131	18 618
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	805 848		805 848	640 836
Charges constatées d'avance	17 141		17 141	12 339
Total II	862 556	586	861 969	710 080
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 080 992	177 504	903 488	761 429

Compte de bilan

PASSIF (Montants exprimés en €)	2023	2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
- Fonds propres statutaires		
- Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
- Fonds propres statutaires		
- Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
- Réserves affectées à l'investissement	40 000	40 000
- Réserve de couverture de BFR	167 483	167 483
- Autres		
Report à nouveau	251 699	356 559
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	(133 269)	-104 861
<i>Situation nette (sous total)</i>	325 913	459 182
<i>Fonds propres consommables</i>		
Subventions d'investissement	2 283	600
Provisions réglementées	42 918	42 918
Total I	371 113	502 700
FONDS REPORTES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	21 318	23 919
Total III	21 318	23 919
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Avances et acomptes reçus/commande en cours	231 992	17 843
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 454	19 818
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
Dettes fiscales et sociales	235 610	156 700
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés		
Autres dettes	0	36 851
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	0	3 598
Total IV	511 056	234 810
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	903 488	761 429

Compte de résultat

COMPTES (Montants exprimés en €)	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
- ventes de biens		
- ventes de prestations de service	66 613	56 976
Produits de tiers financeurs		
- concours publics et subventions d'exploitation	1 140 566	1 097 967
- versements des fondateurs		
- ressources liées à la générosité du public		
- contributions financières		
Reprise sur amortissements, prov. et transfert de charges	48 984	30 415
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	743	830
Total I	1 256 906	1 186 188
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	276 655	199 358
<i>Aides financières</i>		
Impôt, taxes et versements assimilés	67 783	57 780
Salaires et traitements	851 606	800 892
Charges sociales	224 288	211 052
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	20 687	23 144
Dotation aux provisions	21 904	1 288
<i>Reports en fonds dédiés</i>		
Autres charges	2 827	430
Total II	1 465 751	1 293 943
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-208 845	-107 755

Compte de résultat

COMPTES (Montants exprimés en €)	2023	2022
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 630	1 861
Reprises sur provisions dépréciation et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	6 630	1 861
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	6 630	1 861
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-202 215	-105 895
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion	69 760	2 371
Sur opérations en capital	299	200
Reprises sur provisions, dépréciation et transfert de charges		
Total V	70 059	2 571
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opération de gestion	101	1 344
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	
Total VI	101	1 344
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	69 959	1 227
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfiques (VIII)	1 013	194
Total des produits (I + III + V)	1 333 596	1 190 620
Total des charges (II + IV + VI + VIII)	1 466 865	1 295 481
EXCEDENT OU DEFICIT	-133 269	-104 861
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
<i>Bénévolat</i>		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe comptable

Présentation de l'association

L'AFAD (Aide Familiale A Domicile), créée en 1945, a pour but d'apporter une aide matérielle et morale aux familles, aux personnes âgées, handicapées ou isolées.

Toutes nos interventions s'effectuent uniquement en prestataire. Notre activité principale se déroule en partenariat avec :

- La CAF pour intervenir temporairement au domicile des familles sur les thématiques suivantes : la parentalité, la dynamique familiale, la rupture familiale et l'inclusion pour exemple une grossesse, une maladie, une séparation, le droit au répit...
- Le Conseil départemental pour intervenir auprès de parents suivis par un travailleur Médico-social, dans le cadre de la prévention ou de visites en présence d'un tiers
- D'autres organismes tels que la MSA, les mutuelles (RMA, Fidélia, IMA, ...), la CPAM, Unadev
- Des particuliers qui souhaitent avoir des heures de ménage et qui ne bénéficient d'aucune aide pour le financement des heures.

Pour réaliser ses missions, l'AFAD s'appuie sur :

- une équipe d'intervenants :

Les TISF apportent un soutien éducatif dans les actes de la vie quotidienne et dans l'éducation des enfants,

Les AES participent aux tâches de la vie quotidienne : entretien du linge et du logement, préparation de repas, aide aux courses, démarches administratives.

- une équipe administrative de 5 personnes, présente sur le siège social et de 4 responsables de secteur.

En 2023, l'AFAD a particulièrement travaillé les points suivants :

- le recrutement et la mise en place de formation pour permettre aux salariés d'acquérir des compétences
- l'ouverture de l'antenne de La Fère pour être au plus près des bénéficiaires
- le renouvellement de la certification AFNOR et l'extension sur les deux nouveaux sites (Guise et La Fère)
- le développement du réseau partenarial à l'échelle locale et territoriale avec un suivi régulier du plan de communication de l'AFAD.

1 – Dispositions générales

Les comptes annuels de l'exercice 2023 ont été établis selon la réglementation comptable suivante :

- le règlement ANC 2014-03 applicable aux personnes morales de droit privé à but lucratif,
- le règlement ANC 2018-06 traitant des seules particularités propres au secteur non lucratif,
- et le règlement ANC 2019-04 conformément aux dispositions du plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux privés.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes d'un exercice sur l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Brevets, concessions, logiciels	1 an
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau	4 à 5 ans
Matériel informatique	4 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	5 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

La recouvrabilité des créances est analysée lors de chaque clôture des comptes. Les créances impayées font l'objet d'une dépréciation si, leur recouvrement apparaît incertain.

Provisions

L'indemnité de départ en retraite a été provisionnée avec un mode de calcul comprenant les options suivantes :

- âge de départ : 64 ans
- taux de revalorisation des rémunérations fixé à 2.67 % (changement valeur du point BAD)
- taux de turn-over de 9.09 %
- taux d'actualisation de 3.30 %
- taux de mortalité en fonction de la table de mortalité femme INSEE 2016
- et un taux de charges patronales de 35 %.

2 – Autres informations

Concernant les financements 2023, ils ont été déterminés en fonction :

- d'une dotation globale pour le Conseil Départemental pour une somme de 745 999 €, calculée sur les heures réalisées, stable par rapport à l'année 2022,
- d'une prestation de service et d'une dotation globale déterminées en fonction d'un nombre d'équivalent temps plein pour la C.A.F., moins les participations familiales de l'exercice, pour un montant de 313 997 € (incluant les naissances multiples ou rapprochées), en hausse par rapport à 2022, suite à une revalorisation des tarifs à la fonction.

A noter que la CAF nous a notifié le montant à rembourser après l'arrêté des comptes administratifs et que la somme est supérieure de 10 073 € à celle enregistrée dans les comptes (soit 35 972 €).

Le résultat fait apparaître une perte de 133 269 €, expliqué par l'augmentation des charges externes suite à l'ouverture de l'antenne de La Fère et de l'indemnisation des KM Domicile/travail et d'un manque d'activité sur les nouvelles antennes.

3 – Informations sur les contributions volontaires

L'association ne comptabilise pas les contributions volontaires en nature mais tient à souligner l'engagement des membres du conseil d'administration.

Toute leur activité est exercée à titre bénévole. Nos administrateurs, forts de leur compétence et de leurs expériences professionnelles variées, sont présents à de nombreuses réunions locales et nationales. Ainsi, par leur implication, ils participent au développement de l'association et de ses valeurs humanistes.

4 – tableau des annexes

Tableau des mouvements des immobilisations
Année 2023

	Début exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles	205 411	10 481	0	215 892
Immobilisations corporelles en cours				0
Immobilisations financières	2 140	405		2 545
Total général	207 551	10 886	0	218 437

Tableau des mouvements des amortissements
Année 2023

	Début exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles	156 232	20 687	0	176 919
Immobilisations financières				
Total général	156 232	20 687	0	176 919

Tableau des provisions
Année 2023

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Prov.régl. : couverture BFR	42 918			42 918
Prov.pour risques et charges	23 919	21 318	23 919	21 318
Prov. pour dép.des comptes de tiers	1 058	586	1 058	586
Total général	67 895	21 904	24 977	64 822

Etat des échéances des créances et des dettes
Année 2023

	Montant net	Échéances	
		jusqu'à 1 an	à plus d'un an
CREANCES			
<i><u>Créances de l'actif immobilisé :</u></i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	2 545	2 545	
<i><u>Créances de l'actif circulant :</u></i>			
Avances et acomptes versés		0	
Créances usagers	22 849	22 849	
Autres créances	16 131	16 131	
Charges constatées d'avance	17 141	17 141	
TOTAL	58 666	58 666	0
DETTES			
<i><u>Dettes financières :</u></i>			
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
<i><u>Autres dettes :</u></i>			
Avances et acomptes reçus/commande en cours	231 992	231 992	
Dettes fournisseurs	43 454	43 454	
Dettes fiscales et sociales	235 610	235 610	
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés			
Autres dettes	0	0	
Produits constatés d'avance	0	0	
TOTAL	511 056	511 056	0

Charges et produits constatés d'avance
Année 2023

	Charges	Produits
Charges/Produits d'exploitation	17 141	
Charges/Produits financiers		
Charges/Produits exceptionnels		
TOTAL	17 141	0

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Retraitement	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise						0
Fonds propres avec droit de reprise						0
Ecart de réévaluation						0
106852-Réserves	40000					40 000
106855- Réserves	167483					167 483
110-Report à nouveau						0
11502- RAN affecté réduction charges	454018					454 018
11503- RAN affecté mes.d'exploitation	24871					24 871
115902-RAN gestion contrôlée déficitaire	-122330		-104 861			-227 191
Excédent ou déficit de l'exercice	-104861			104 861		0
Situation nette						0
Fonds propres consommables						0
Subventions d'investissement	600			1 982	299	2 283
Provisions réglementées	42918					42 918
TOTAL	502 699	0	-104 861	106 843	299	504 382